

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2010



L'an deux mil dix et le **vingt six mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Claude ROLLIN, Mrs Michel ARIES, Benoit JABOULET, Christian HARTWICH, Marc MONFRAY, Dominique VIOT, .

Absents et représentés : Franck FURTIN donne pouvoir à Solange DUMAS, Patricia DUBOIS donne pouvoir à Colette BERGER

Absents non représentés : Jean-Pierre BOURGEOIS et Pascal GUILLON

Secrétaire de séance Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents et représentés : 12

Absents : 2

Date de la convocation : 22 mars 2010

(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le compte-rendu de la séance du 19 février 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 26 mars 2010.

En début de séance, Madame le Maire a demandé d'ajouter la délibération suivante :

Délibérations

DUREE D'AMORTISSEMENTS

➤ Madame le Maire fait part qu'il est nécessaire d'amortir les sommes imputées au compte 204 (subventions d'équipement aux organismes publics) car elles n'ont pas vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité.

Elle demande à l'assemblée de délibérer sur la durée de celles-ci soit sur 5, 10 ou 15 ans.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe, à l'unanimité des membres présents et représentés, à 5 ans la durée d'amortissements des subventions d'équipements aux organismes publics concernant l'enfouissement des lignes et des zones blanches.

SUBVENTION FOND SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

➤ Le conseil municipal réuni accepte d'allouer à l'unanimité des présents et représentés une subvention au Fond Solidarité Logement de 0.30 € par habitants x 643 habitants soit 192.90 € pour l'année 2010. Les crédits nécessaires seront imputés au budget du compte 6574.

PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS AJC

➤ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide l'augmentation de la participation à 2 € 00 par jour aux enfants domiciliés sur la Commune de Garnerans et fréquentant le centre de loisirs soit les mercredis ou les vacances. La participation était de 1,5 € en 2009.

La somme sera mandatée au titre des subventions sur justificatif des présences et imputée au compte 6574.

ACCEPTATION DES CREDITS DE REPORT 2009

➤ Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte le report réalisé en investissement 2009, plusieurs montants non dépensés en 2009 sont reportés sur le budget 2010.

Report en dépenses de 171 599,00 € suivant le détail ci-dessous:

Dépense :

Compte 202 : Document urbanisme	16 854,00 €
Compte : 2031 : Frais d'études d'urbanisme	5 054,00 €
Compte 2152 : Installation de voirie	3 022,00 €
Compte 2315 OP 105 : Eclairage du Picolet :	1 500,00 €
Compte 2315 OP 109 : Aménagement Cœur du Village :	145 169,00 €
Total :	171 599,00 €
Recettes :	0 €uros

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

➤ VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122.-21 et L2343-1 et 2, le Maire expose à l'assemblée délibérante les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Christian HARTWICH, 2^{ème} Adjoint, adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune arrêté comme suit :

RESULTAT EXERCICE 2009 :

Fonctionnement :	dépenses : 254 621,24 €	Recettes :	355 314,53 €
Report de l'exercice 2008 en fonctionnement :			67 127,58 €
Total			422 442,11 €

Résultats de l'exercice de l'année 2009 : 254 621,24 € - 422 442,11 € = 167 820,87 €uros

Investissement :	dépenses : 97 658,67 €	Recettes :	190 751,19 €
Déficit de 2008 :			27 680,87 €
Total :			125 339,54 €

RESULTAT EXERCICE 2009 190 751,19 – 125 339,54 € = **65 411,65 €**

Restes à réaliser en 2010 :

Dépenses investissement : 171 599,00 € et recettes : 0 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

➤ Madame le Maire précise que le Receveur municipal a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui fait obligation considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2009 dressé par le Receveur municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état du budget suivant : Budget Commune

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

➤ Madame le Maire fait part de l'état de notification des taux d'imposition de 2010 qu'il est nécessaire de délibérer sur l'augmentation ou non des taux.

Après avoir délibéré le conseil :

- approuve à la majorité des présents et représentés le maintien du taux de taxe foncière sur le non-bâti pour 2010 au même niveau que 2009 soit 39,16 % (43,41 % en moyenne dans le département).
- approuve à la majorité des présents et représentés le maintien du taux de taxe foncière sur le bâti pour 2010 au même niveau que 2009 soit 13,38 % (14,19 % en moyenne dans le département).
- approuve à la majorité des présents et représentés le maintien du taux de taxe d'habitation pour 2010 au même niveau que 2009 soit 11,28 % (11,27 % en moyenne dans le département).

AFFECTATION DES RESULTATS

➤ Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2009 apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31/12/2009; statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2009; constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 201 034.24 € ; décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 qui s'élève à 167 820.87 € sur le budget de l'exercice 2010 comme suit :

✂ 106 187.35 € à la section investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement »

✂ 61 633.52 € à la section fonctionnement au compte 002

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

➤ Madame le Maire fait part des résultats de clôture de l'année 2009, et demande d'approuver le budget primitif 2010. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget primitif 2010 pour un montant de :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses :	381 937,00 €	313 690,00 €
Recettes	381 937,00 €	313 690,00 €

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

➤ Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts de la Communauté de Communes ont été approuvés par arrêté préfectoral du 29 décembre 1993 et l'informe de la modification suivante apportée à l'article 10 des statuts par la Conseil Communautaire dans sa séance du 22 février 2010 :

Compétences optionnelles (article 10 des statuts) : VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Il est proposé d'ajouter à la liste des voiries d'intérêt communautaire la VC n°1 sur une distance de 4 090 m entre la RD 74d (située sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne) et la RD 100 (située sur la commune de Saint Didier sur Chalaronne). Cette voirie mène à la déchetterie de Saint Etienne sur Chalaronne et supporte un trafic important de poids lourds.

- Seraient ainsi d'intérêt communautaire non plus « *les voies d'accès attenantes à la déchetterie situées sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne dont la liste est fixée ainsi* » mais : « *les vois d'accès attenantes ou non à la déchetterie située sur la commune de Saint Etienne sur Chalaronne supportant un trafic important de poids lourd* ».

Toutes les autres compétences restent inchangées. Madame le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce projet, conformément aux articles L.5211-16 à L.5211-20 et à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification de compétence de la Communauté de Communes Val de Saône – Chalaronne proposée.

ACHAT D'UN CAMION POMPIER

➤ Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une proposition du CPI de Bâgé le Châtel a été faite pour un achat d'un véhicule Renault. Le Conseil, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, l'achat du véhicule Renault au CPI de Bâgé le Châtel pour un montant de 2 500.00 TTC. Cette dépense sera imputée au compte 21561 Opération 116 en section d'investissement.

PARTICIPATION FOURNITURES SCOLAIRES APECT

➤ Madame le Maire fait part de la demande de l'Association des Parents d'Elèves du Collège Bel Air de Thoisy concernant la participation aux fournitures scolaires des élèves de la commune fréquentant l'établissement. Elle demande à l'assemblée d'accepter celle-ci par un forfait à hauteur de 50 % par enfant. Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE D'ILLIAT

➤ Madame le Maire fait part du projet d'élaboration du PLU de la commune d'Illiat reçu le 9 mars courant et demande à l'assemblée délibérante d'émettre un avis à celle-ci. Celui-ci n'ayant pas été examiné par tous les membres, l'avis sera émis lors du prochain conseil.

Rapports des commissions :

Action sociale et culturelle :

CCAS : une réunion a eu lieu le 4 mars, vote du budget et reconduction des actions de solidarité.

Garderie Périscolaire : le bilan de l'année 2009 :

Total dépenses : 7 793.54 €

Total recettes : 4 747.20 €

Charges pour la commune : 3 046.34 €

Finances

Présentation des comptes délibérés ci-dessus.

Communication

Site Internet

1380 visites à ce jour.

Note d'information

Diffusion de la plaquette Printemps.

Informatique

A l'issue du Conseil d'Ecole, la Directrice Mme Furtin a présenté aux parents et à l'Equipe Municipale l'outil numérique.

Urbanisme et environnement

PLU

En attente d'un rendez-vous avec M. Gergondet.

Cœur de village

Réunion avec la SAFEGE, Cabinet CIERA ainsi que le Conseil Général le mercredi 7 avril.

PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics) :
Dossier toujours en cours.

Remplacement de Didier qui est en arrêt maladie

- Curage des fossés effectués par l'entreprise REVOL pour cette année, une deuxième tranche de travaux sera à prévoir l'année prochaine.
- Etude de prix en cour pour la tonte des pelouses (environ 11 000 m²)
- Rebouchage des trous à l'enrobé à froid
- Evacuation des tas de terre et de sable devant le cimetière
- Gestion de la sortie de l'école réglée avec les parents d'élèves

Prochaine réunion de la commission le 22 avril à 18 h 00

Questions diverses

La séance est levée à 00 h 35.

Prochain Conseil le Vendredi 30 avril 2010 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT